

## Retrouvez dans ce numéro :

### Edito

➤ Faire de la saison un tremplin pour l'avenir

### En bref...

- Une carte pour les saisonniers étrangers
- Réunion du conseil national de la montagne

### Notre dossier :

➤ Logement : des idées pour les saisonniers

### Sur le terrain...

- Envisager la saison comme un tremplin
- Des saisonniers en grève
- Un GE pour pérenniser les emplois saisonniers

### Zoom sur :

- Un guide pour s'installer en agritourisme
- La pluriactivité des fonctionnaires
- « Profession : pluriactif ! »

### Vos questions :

➤ Horaires de travail et congés en cas de multisalarialat

### **Vous avez des questions, ou un projet d'article pour les Pluriactualités ?**

Envoyez-nous un message sur  
[messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org)

### **Vous voulez en savoir plus sur la pluriactivité ?**

Consultez le site  
[www.pluriactivite.org](http://www.pluriactivite.org) !

## Edito

**La mobilité des saisonniers entre la mer et la montagne** est toujours d'actualité.

Notre forum de novembre 2004 avait conclu dans ce domaine à la nécessité de préparer la mobilité, voire de la compléter par des formations, et d'améliorer les conditions de logement et de transport des saisonniers. Tout cela en constatant qu'il ne peut s'agir d'une solution à long terme, mais plutôt d'un tremplin, dont la réussite est conditionnée par l'importance de l'accompagnement mis en œuvre par les structures locales.

Les rencontres de Royan des 12 et 13 septembre dernier ont confirmé qu'il n'y avait pas de solution de masse, globale, à la précarité impliquée par la saisonnalité. En revanche, de nombreuses initiatives locales adaptées au territoire permettent de faire évoluer les mentalités sur la saisonnalité, en la valorisant auprès des salariés et des employeurs.

Le forum du 5 octobre 2006 devrait nous permettre de rebondir sur ce sujet en croisant des expériences menées sur des territoires et par des acteurs d'horizons différents.

C. G.

## En bref

### **Une carte pour les saisonniers étrangers**

La loi relative à l'immigration et à l'intégration prévoit une **carte de séjour temporaire pour les saisonniers étrangers**. Cette carte autorise l'exercice d'une activité professionnelle à un étranger titulaire d'un contrat de travail saisonnier et s'engageant à maintenir sa résidence habituelle hors de France.

Elle est valable trois ans. Elle permet de travailler et de séjourner au maximum 6 mois sur une période de 12 mois. Un décret doit fixer les modalités de contrôle du respect de ces conditions.

**Loi n° 2006-911 du 24/07/06**

### **Réunion du conseil national de la montagne**

Le Conseil National de la Montagne s'est réuni le 29 août 2006 à Sallanches (74).

Dans son intervention, le Premier Ministre a notamment souhaité « apporter des réponses au problème des travailleurs saisonniers », et proposé deux pistes d'action :

- permettre à davantage de saisonniers d'accéder à un emploi pérenne, grâce à des **formations complémentaires adaptées** ;

- pérenniser l'expérimentation mise en place par l'Etat, les collectivités et les partenaires sociaux du 1% logement pour le **financement de logements locatifs de qualité** dédiés aux saisonniers.

# Dossier du mois

**Au service des saisonniers et des pluriactifs, deux mots d'ordre : « opportuniste et adaptabilité ! » En matière de logement, tout est bon à prendre...**

## A noter !

### L'emploi salarié dans le tourisme

C'est en ville et sur le littoral que le nombre d'emplois liés au tourisme est le plus important, mais c'est à la montagne que la proportion d'emplois salariés touristiques est la plus élevée (12%, contre 4% en moyenne).

L'écart entre la basse saison et la haute saison est maximal sur le littoral atlantique, où l'emploi touristique est trois fois plus important en août qu'en janvier ; il est moindre sur le littoral méditerranéen et en montagne.

Source : **INSEE Première n°1099, août 2006**

## Logement : des idées pour les saisonniers

*Sans être miraculeuses, ni transposables à une large échelle, quelques initiatives peuvent donner des idées !*

### Logement chez l'habitant : une piste ?

➤ Dans la Drôme, l'Association Initiatives Drômoises pour l'Emploi Rural (AIDER) expérimente depuis septembre 2005 à Montoisson « l'hébergement temporaire et partagé ». L'expérience consiste à proposer un logement chez l'habitant moyennant des échanges de services (discussions, courses...). L'idée profite pour l'instant à deux étudiants, mais pourrait être imaginée pour des salariés saisonniers.

**?** [AIDER, au 04 75 25 34 17](#)

➤ Dans le bassin d'Arcachon, l'initiative est venue en 2004 de deux personnes retraitées, qui ont contacté la maison des saisonniers parce qu'elles avaient entendu parler des problèmes de logement rencontrés par les saisonniers. C'est ainsi que trois premiers saisonniers ont pu être logés dans une chambre « chez l'habitant ». Après la saison d'été, ce sont ensuite des lycéens qui ont bénéficié du dispositif, qui avait convaincu les propriétaires.

L'année suivante, 6 autres habitants du bassin d'Arcachon se sont portés volontaires, l'un d'entre eux mettant à disposition d'un employeur 4 chambres dans une villa inoccupée pendant l'été. Au cours de l'été 2006, 14 chambres ont ainsi été louées à des travailleurs saisonniers, en plus des 14 places en chalet réservées par des employeurs (voir *Les Pluriactualités* de mars 2006).

L'expérience semble donc concluante, même si elle nécessite un fort investissement de la part de la maison des saisonniers, qui doit convaincre le propriétaire de signer un bail (pour un loyer de 260 euros), prévenir les impayés, et jouer un rôle de médiation pour encadrer des relations très « émotionnelles » entre propriétaires et locataires...

**?** [www.saisonniers-bassin-arcachon.com](http://www.saisonniers-bassin-arcachon.com)

### Mobiliser les logements existants

➤ A Villard-de-Lans (38), la Communauté de Communes du Massif du Vercors est à l'origine d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) expérimentale dédiée au logement de salariés saisonniers. L'opération a duré quatre ans, de 2001 à 2004. Elle a bénéficié de subventions de la Région et de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), et d'un prêt du « 1% logement », ce qui a permis de rénover 52 logements du secteur privé (voir *Les Pluriactualités* d'avril 2003).

Leurs propriétaires se sont engagés à les louer pendant au moins 6 ans à des salariés saisonniers ou à des personnes en formation professionnelle. L'attractivité du dispositif est renforcée par un plafond de loyer supérieur au « loyer Besson » et une durée moyenne d'occupation de 8 mois (grâce à la double saisonnalité hiver-été).

**?** [Guide du logement aidé pour les saisonniers du tourisme](#)

➤ Une enquête réalisée par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) dans le Sud-Est de la France cite plusieurs initiatives de viticulteurs pour loger leurs salariés saisonniers : logement dans un village-vacances, implication dans une maison communale locative à vocation multiple...

**?** [www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/emploi/gpe/050425ade.aspx](http://www.fnsea.fr/sites/webfnsea/dossiers/emploi/gpe/050425ade.aspx)

## Envisager la saison comme un tremplin

### La saison : un petit plus

Pour la deuxième année consécutive dans le département du Rhône, des allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) pourront participer aux vendanges en cumulant salaire et prestation sociale.

En 2005, ce coup de pouce avait bénéficié à 700 vendangeurs. L'édition 2006 propose, en outre, un service de transport aller-retour par car au départ de Lyon, moyennant une participation forfaitaire de 10 €.

Cette opération est le fruit d'un partenariat entre le Conseil Général, l'Union viticole du Beaujolais, la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FDSEA), les missions locales de Lyon et de Villefranche, et les services de l'État.

### La saison : un tremplin professionnel

La Région Rhône-Alpes propose, à travers un PASS VAE ouvert aux saisonniers, de financer (dans la limite de 300 euros) l'accompagnement de ceux qui préparent une Validation des Acquis de l'Expérience.

### Des saisonniers en grève

A la Réunion, les salariés de l'usine sucrière de Bois-Rouge ont repris le travail lundi 11 septembre après une semaine de grève. La quasi-totalité des 94 ouvriers présents avaient cessé le travail, pour obtenir une augmentation salariale, mais aussi une garantie de réembauche pour les 69 saisonniers de l'usine à chaque campagne sucrière, et **une égalité de traitement avec les salariés permanents**. Ils ont obtenu gain de cause.

### Un GE pour pérenniser des emplois saisonniers

Tout a commencé par un petit déjeuner, organisé en mars 2004 par le Comité de Bassin d'Emploi du Pays d'Aix (CBE) pour réunir des responsables d'entreprises et évoquer leurs besoins. Un point essentiel est ressorti : le turn-over de salariés saisonniers peu formés et peu motivés. Le secteur de l'agroalimentaire, très présent dans le bassin d'emploi, est en effet très marqué par la saisonnalité de sa production.

Plusieurs réunions plus tard, c'est l'exemple de plusieurs groupements d'employeurs créés à Aubagne ou La Roque d'Anthéron pour des postes faiblement qualifiés qui a convaincu des entreprises du Pays d'Aix de se lancer à leur tour dans l'aventure...

### La saison : un tremplin social

Au cours de l'été 2006, le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) du Pays d'Olmes a mis en place un chantier d'insertion social pour une quinzaine de personnes qui travaillent pendant l'hiver à la station des Monts d'Olmes, en Ariège.

Auparavant, la communauté de communes les employait pendant 4 mois et devait faire appel à des sociétés privées pour l'entretien de la station pendant les 8 mois suivants. Or ce chantier expérimental semble être un bon compromis pour les deux parties : la collectivité fait des économies et les salariés sont formés, ils réalisent des opérations d'entretien sans perdre de vue leurs propres projets professionnels.

Ils sont en effet accompagnés dans leur vie quotidienne (soins médicaux...) et professionnelle (actuellement certains sont en stage pour une formation à l'accueil, d'autres sont formés à l'entretien des télésièges).

 <http://www.ariegenews.com>

En septembre 2005, 6 entreprises et le CBE du Pays d'Aix ont donc cofinancé une étude de faisabilité. La création de Pays d'Aix Employeur (PAE) s'est fait le mois suivant grâce au concours de l'association Proget 13.

A ce jour, plus de vingt salariés ont été embauchés en CDI, sur des postes de conditionnement, de manutention ou de maintenance de petits matériels...

Dans un premier temps, l'embauche a concerné les salariés intérimaires qui étaient en poste dans les 6 entreprises et souhaitaient pérenniser leur emploi. Des formations d'accès à la polyvalence seront mises en place en fonction des profils et des compétences de chacun.

 **Pays d'Aix Employeur, au 04 42 24 52 94**

# Agenda

## Octobre

- mardi 17 à Briançon et Guillestre (05) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- jeudi 19 à Albertville (73) : **Forum de recrutement sur les métiers de la saisonnalité**
- jeudi 19 à Crest puis Valence (26) : **Rencontres sur les GE (Groupements d'Employeurs)**
- du jeudi 26 au samedi 28 à Ax-les-Thermes (09) : **Congrès de l'Association Nationale des Elus de Montagne**

## Novembre

- jeudi 9 à Bourg d'Oisans (38) : **Forum de l'emploi saisonnier**
- jeudi 9 et jeudi 16 à Albertville (73) : **Journées d'échanges et d'information des « personnes-contacts » auprès des saisonniers**
- lundi 13 et mardi 14 à La Rochelle (17) : **Convention Européenne des Groupements d'Employeurs**
- du jeudi 23 au dimanche 26 à Chambéry (73) : **Festival International des Métiers de la Montagne**
- mardi 28 à Albertville (73) et jeudi 30 à Moûtiers (73) : **Carrefour des Métiers**

## Décembre

- jeudi 7 Marne-la-Vallée (77) : **Colloque inter-disciplinaire sur la flexisécurité en France**

# Zoom sur :

## La pluriactivité des fonctionnaires

En principe, la pluriactivité est interdite aux agents de la fonction publique, mais il existe quelques exceptions à la règle...

Dans une étude sur l'emploi dans les collectivités territoriales, l'INSEE dénombre plus de 71 000 agents publics exerçant leur emploi principal dans le reste de l'économie, soit 4% des agents. Ce nombre est resté stable depuis une dizaine d'années.

 **INSEE Première n°1091, juil. 06**

## S'installer en agritourisme

Dans le cadre du programme européen Leonardo Da Vinci, le projet Agrisavoir a réuni des partenaires espagnols, italiens, polonais et français désireux de faciliter l'installation en milieu rural. Ceux-ci ont mis au point un petit outil d'auto-évaluation, permettant de vérifier ses motivations et ses compétences avant de se lancer dans l'agritourisme.

Le guide recense les principales questions à se poser, étape par étape, et présente des témoignages. Il est téléchargeable sur le site : <http://www.agrisavoir.net>

# Vos questions



**J'ai un contrat de travail à temps partiel, que se passe-t-il si je trouve un autre emploi ?**

Si votre employeur a connaissance de l'existence de votre deuxième emploi, il ne peut vous imposer une modification d'horaires qui irait à l'encontre des horaires du second emploi.

Le refus des modifications proposées par l'employeur du fait de votre deuxième emploi n'est pas un motif réel et sérieux de licenciement.

 **article L.212-4-3 du code du travail**

De plus, lorsque votre employeur fixe l'ordre des départs en congé, il doit tenir compte de votre deuxième emploi. Un salarié travaillant à temps partiel dans deux entreprises peut continuer de travailler pour l'une d'entre elles tout en étant en congé dans l'autre entreprise, à condition de respecter ses horaires de travail habituels.

 **article L. 223-7 du code du travail**

**Les Pluriactualités ! - Directeur de Publication : Jean-Marc Cross - 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY.**

**Rédaction : Miryam Blanchon, Christian Gilquin, Adeline Parenty**

**Edité par l'association SEA 74 / PERIPL, 97 A avenue de Genève, 74000 ANNECY – Tél. : 04 50 67 57 05 – [messages@peripl.org](mailto:messages@peripl.org)**

**Imprimé par Couleurs Montagne, 126 chemin St Martin, 73190 Saint Baldolph**

**ISSN : 1634-8079 - Diffusion moyenne : 1 400 exemplaires - Périodicité mensuelle**

**Première publication : janvier 2002 - Dépôt Légal : à parution - Marque déposée**